

# PLUi

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

## 4.3. CHALONS DU MAINE DETAIL 1

Arrêt	Enquête publique	Approbation
Vu pour être annexé à la délibération n°..... du.....	Vu pour être annexé à la délibération n°..... du.....	Vu pour être annexé à la délibération n°..... du.....

4 Règlement graphique

### Prescriptions

- Voies, chemins, transport public à conserver et à créer
- Périmètres d'OAP
- Emplacements réservés
- Éléments du patrimoine bâti à mettre en valeur, à requalifier ou à restaurer au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
  - Éléments de patrimoine à caractère intéressant
  - Éléments de patrimoine à caractère remarquable
  - Éléments de patrimoine à caractère exceptionnel
- Éléments d'intérêt identifiés au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme
  - Murs d'intérêt

### Prescriptions environnementales

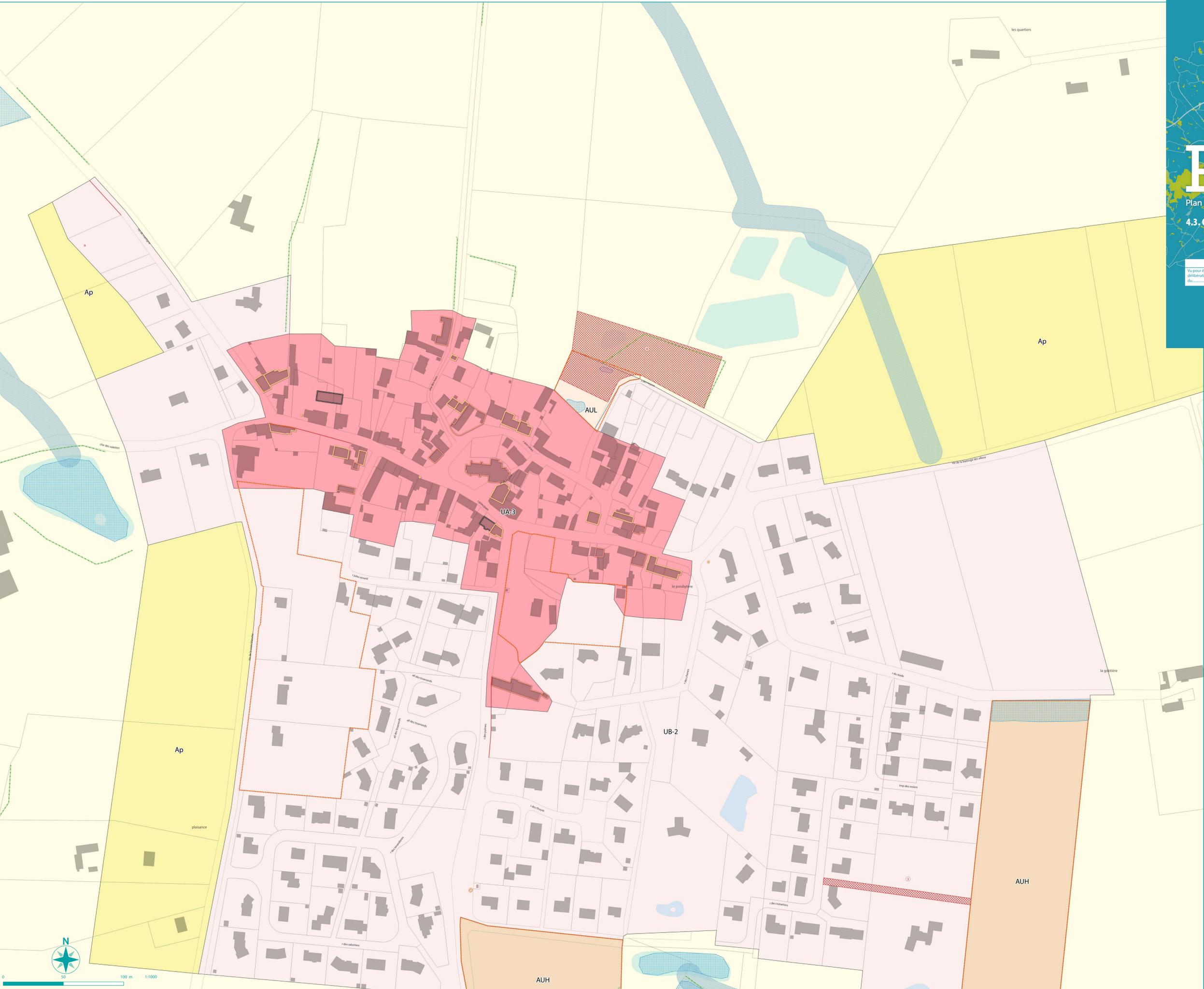
- Haies et alignements d'arbres à préserver (L.151-23 du CU et L1)
- Zones humides Code de l'environnement et zones humides fonctionnelles à protéger
- Secteurs de continuités écologiques des cours d'eau

### Zones et secteurs

- Limites de zones et secteurs
- AUE
- AUH
- AUL
- AU-OAPR
- UA-1/UA-2/UA-2a/UA-3/UA-3a
- UR
- UB-1
- UB-2
- UH-1/UH-2
- UL
- ULg
- UEm
- UEt
- UEC
- UEg
- U-OAPR
- N
- Np
- Nc
- Aenr/Nenr
- A
- Ap
- Ah/Nh
- Ae/Ne
- Ag/Ng
- At/Nt
- Ar/Nr
- Al/Nl

### Emplacements réservés

N°	Aire (m²)	Destination	Bénéficiaire
1	8016	Aménagement chemin piéton	Commune
2	15192	Aménagement RD 9	CD 53
3	675	Aménagement d'une voie	Commune
4	5814	Éventuelle extension de l'école ou du périscolaire	Commune
5	386	Chemin piéton vers la voie verte	Commune



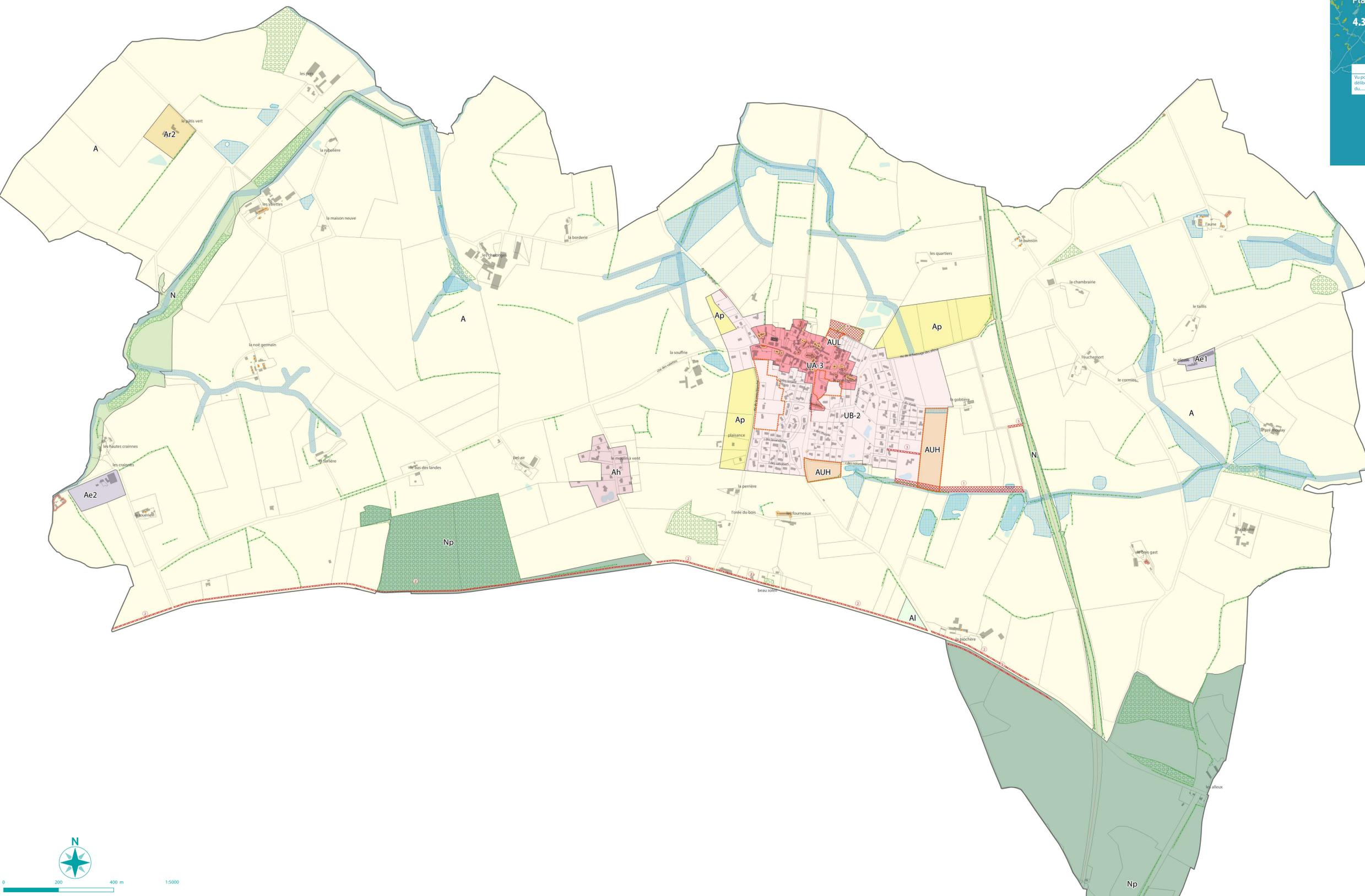
# PLUi

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

## 4.3. CHALONS DU MAINE Nord

Arrêt	Enquête publique	Approbation
Vu pour être annexé à la délibération n°..... du.....	Vu pour être annexé à la délibération n°..... du.....	Vu pour être annexé à la délibération n°..... du.....

4 Règlement graphique



- Prescriptions**
- Changement de destination (L.151-11-2 du CU)
  - Voies, chemins, transport public à conserver et à créer
  - ▭ Périmètres d'OAP
  - ▭ Emplacements réservés
- Éléments du patrimoine bâti à mettre en valeur, à requalifier ou à restaurer au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme*
- ▭ Éléments de patrimoine à caractère intéressant
  - ▭ Éléments de patrimoine à caractère remarquable
  - ▭ Éléments de patrimoine à caractère exceptionnel
- Éléments d'intérêt identifiés au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme*
- Murs d'intérêt

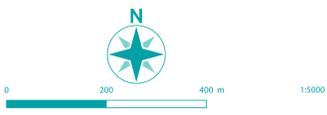
- Prescriptions environnementales**
- ▭ Haies et alignements d'arbres à préserver (L.151-23 du CU al.1)
  - ▭ Zones humides Code de l'environnement et zones humides fonctionnelles à protéger
  - ▭ Espaces boisés classés à conserver (L.113-1 du CU)
  - ▭ Secteurs de continuités écologiques des cours d'eau

**Zones et secteurs**

Limites de zones et secteurs	UH-1/UH-2	Ae/Nr/Nr
AUE	UL	A
AUH	ULg	Ap
AUL	UEm	Ah/Nh
AU-OAPR	UEt	Ae/Ne
UA-1/UA-2/UA-2+/UA-3/UA-3+	UEC	Ag/Ng
UR	UEg	At/Nt
UB-1	U-OAPR	Ar/Nr
UB-2	N	Al/Ni
	Np	
	Nc	

**Emplacements réservés**

N°	Aire (m²)	Destination	Bénéficiaire
1	8916	Aménagement chemin piéton	Commune
2	15192	Aménagement RD 9	CD 53
3	675	Aménagement d'une voie	Commune
4	5814	Éventuelle extension de l'école ou du périscolaire	Commune
5	386	Chemin piéton vers la voie verte	Commune



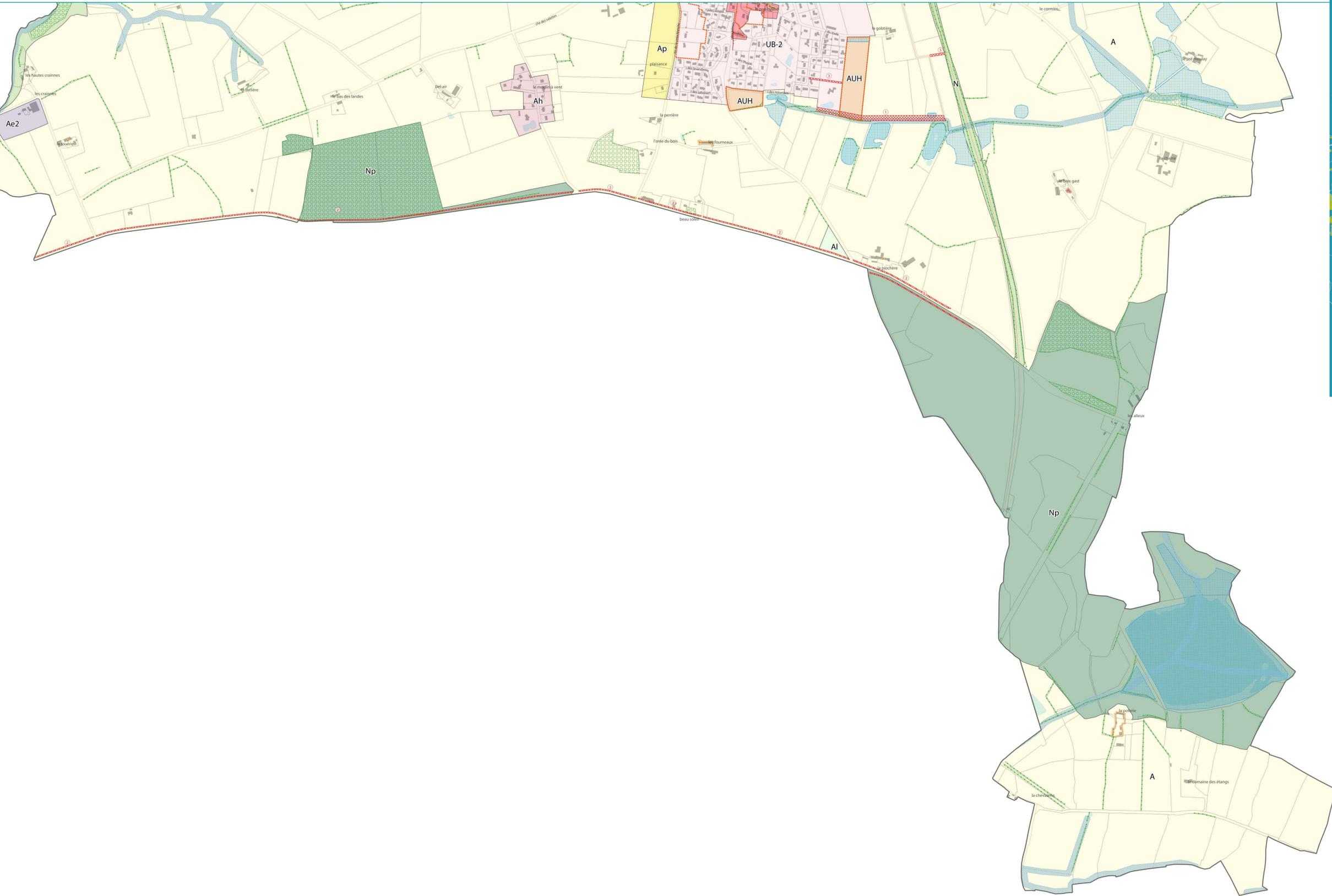
# PLU*i*

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

## 4.3. CHALONS DU MAINE Sud

Arrêt	Enquête publique	Approbation
Vu pour être annexé à la délibération n°..... du.....	Vu pour être annexé à la délibération n°..... du.....	Vu pour être annexé à la délibération n°..... du.....

4 Règlement graphique



- Prescriptions**
- ▲ Changement de destination (L.151-11-2 du CU)
  - Voies, chemins, transport public à conserver et à créer
  - ⊠ Emplacements réservés
- Éléments du patrimoine bâti à mettre en valeur, à requalifier ou à restaurer au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme*
- ▭ Éléments de patrimoine à caractère intéressant
  - ▭ Éléments de patrimoine à caractère remarquable
- Prescriptions environnementales**
- Haies et alignements d'arbres à préserver (L.151-23 du CU al 1)
  - ▭ Zones humides Code de l'environnement et zones humides fonctionnelles à protéger
  - ▭ Espaces boisés classés à conserver (L.113-1 du CU)
  - ▭ Secteurs de continuités écologiques des cours d'eau

**Zones et secteurs**

▭ Limites de zones et secteurs	▭ UH-1/UH-2	▭ Aentr/Nentr
▭ AUE	▭ UL	▭ A
▭ AUH	▭ ULg	▭ Ap
▭ AUL	▭ UEm	▭ Ah/Nh
▭ AU-OAPR	▭ UEt	▭ Ae/Ne
▭ UA-1/UA-2/UA-2+/UA-3/UA-3+	▭ UEc	▭ Ag/Ng
▭ UR	▭ UEg	▭ AT/Nt
▭ UB-1	▭ U-OAPR	▭ Ar/Nr
▭ UB-2	▭ N	▭ AL/Nl
	▭ Np	
	▭ Nc	

**Emplacements réservés**

N°	Aire (m²)	Destination	Bénéficiaire
1	8916	Aménagement chemin piéton	Commune
2	15192	Aménagement RD 9	CD 53
3	675	Aménagement d'une voie	Commune
4	5814	Éventuelle extension de l'école ou du périscolaire	Commune
5	386	Chemin piéton vers la voie verte	Commune

